COMMUNE DE FLEMALLE

Commission Historique

AWIRS
CAHOTTES
(Hameau de Horion – Hozémont)
CHOKIER
FLEMALLE – HAUTE
FLEMALLE – GRANDE
IVOZ – RAMET
MONS

-Les Chroniques-

François CHEFNAY

Bourgmestre de Ramet de 1834 à 1869

Deuxième partie : La naissance de la Belgique

FRANÇOIS CHEFNAY ET LA NAISSANCE DE LA BELGIQUE

François Chefnay (1802 -1869), avoué à Liège, a été Bourgmestre de Ramet pendant la période de fin 1834 à 1869. Depuis la période française (début 1795) et à la naissance de la Belgique la commune s'appelait Ramet. L'état français, a repris sous cette appellation unique, les 3 anciennes seigneuries d'Ivoz, de Ramet et de Ramioul qui antérieurement faisaient partie de la Principauté de Liège. Cela a posé quelques problèmes de cohabitation entre les habitants de Ramet et les deux autres villages Ivoz et de Ramioul. J'en parlerai plus longuement dans d'autres chroniques évoquant les différentes périodes : ancien régime, période française et période hollandaise.

La déclaration du conseil municipal de la commune de Ramet du 8 octobre 1830 est édifiant (voir ci-contre le document sauvé par Marcel Stiennon).
À l'unanimité ***il déclare adhérer au Gouvernement provisoire de la Belgique et être prêt à concourir de tout son pouvoir au bien-être de la Patrie.*** C'est signé notamment par :
Louis Joseph BUYSENS,Ramet Bourgmestre et propriétaire.
Jean Pierre Benoit GUILMOT, Ivoz, Secrétaire et négociant.
Henri BRIAMONT, IVOZ, Assesseur et cultivateur
Pierre Joseph MOUTON, IVOZ Conseiller et distillateur-brasseur comme ses ancêtres
Les autres notables sont moins connus, j'espère y revenir. Il faut toutefois remarquer que la famille Beaufort a donné parmi ses membres, des conseillers, échevins et secrétaire de la commune.

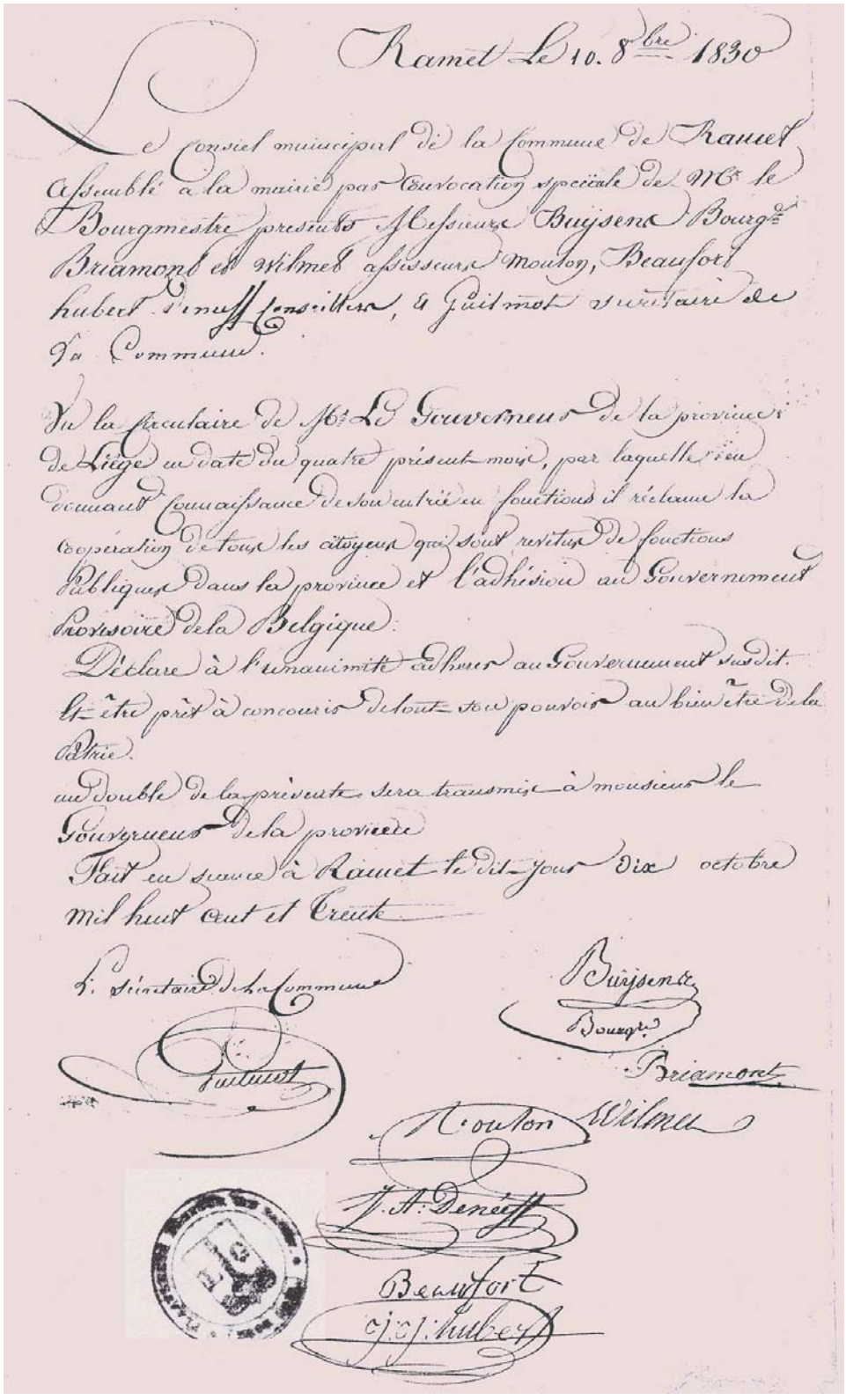
Ramet Le 10. 8bre 1830

Le Conseil municipal de la Commune de Ramet Assemblé à la mairie par convocation spéciale de Mr le Bourgmestre presidé de Mr Buysens Bourgr Briamont et Wilmet assesseurs Mouton, Beaufort hubert Conseillers, & Guilmot secretaire de la Commune.

Vu la circulaire de Mr le Gouverneur de la province de Liège en date du quatre présent mois, par laquelle il a demandé connaissance de son entrée en fonctions et réclame la coopération de tous les citoyens qui sont restés fidèles aux obligations dans la province et l'adhésion au Gouvernement Provisoire de la Belgique.

Déclare à l'unanimité adhérer au Gouvernement susdit. Et être prêt à concourir de tout son pouvoir au bien être de la Patrie.

Une double de la présente sera transmise à monsieur le Gouverneur de la province

Fait en séance à Ramet le dit jour dix octobre mil huit cent et trente

le Secretaire de la Commune

Guilmot

Buysens Bourgr

Briamont

Mouton Wilmet

J. H. Benoit

Beaufort

ej. J. Hubert

En 1830,
Louis Joseph BUYSENS était Bourgmestre. D'ailleurs il a été Maire pendant la période française et Bourgmestre pendant la période hollandaise.
Ce citoyen a traversé les 3 régimes différents sans apparemment avoir de problème ! J'en reparlerai. Il est décédé le 23 juillet 1834, toujours en fonction et c'est F. Chefnay qu'il l'a remplacé.
Il avait 76 ans et était l'époux de Anne Marie Catherine Madeleine DESOER. Le patronyme Desoer est connu à Liège.

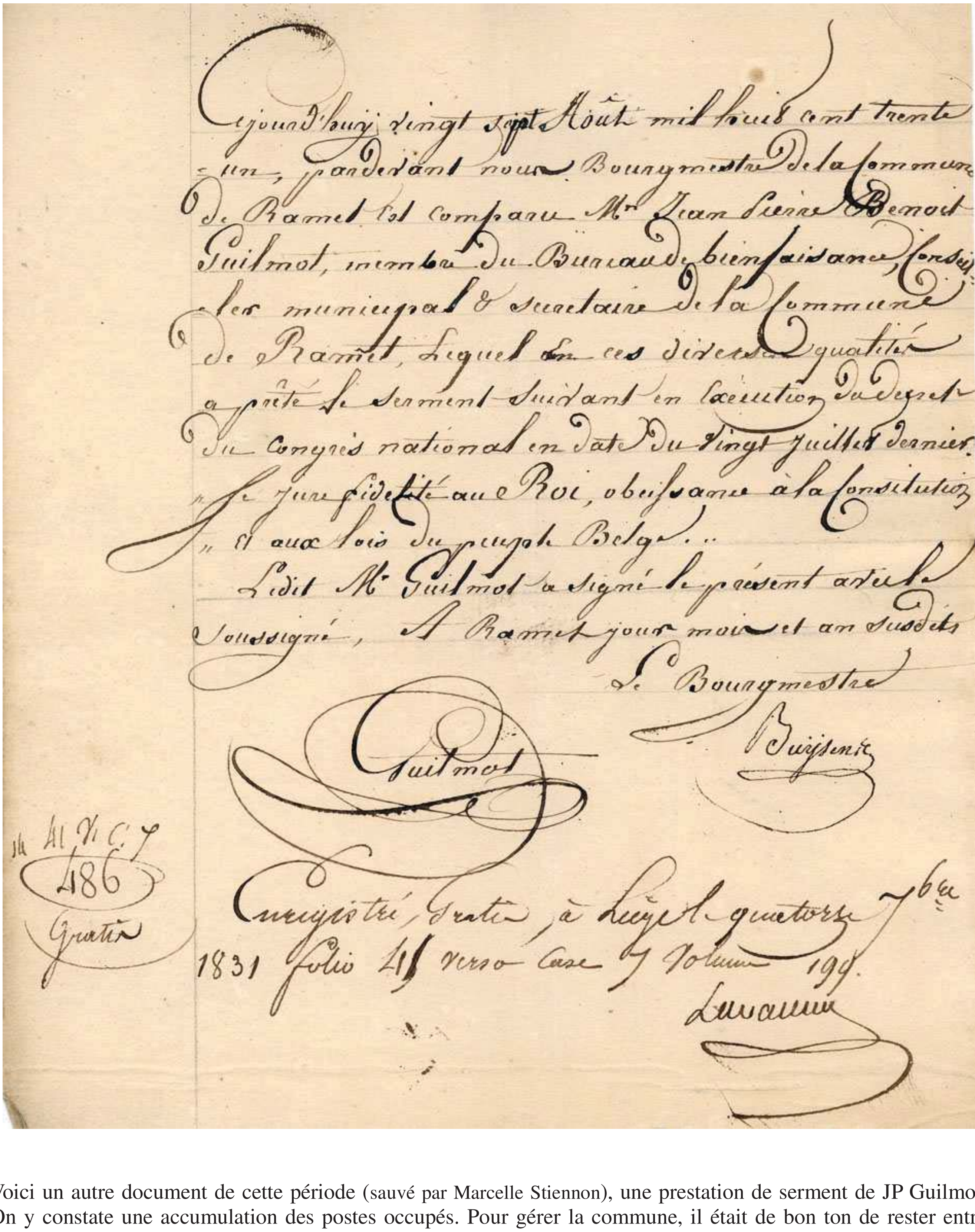
Aujourd'huy vingt sept Août mil huit cent trente un, pardevant nous Bourgmestre de la commune de Ramet est comparu Mr Jean Pierre Benoit Guilmot, membre du Bureau de bienfaisance, Conseiller municipal & secretaire de la commune de Ramet, lequel en ces diverses qualités a prêté le serment suivant en exécution du decret du Congrès national en date du vingt juillet dernier.
« Je jure fidelité au Roi, obeissance à la Constitution » et aux lois du peuple Belge. »
Ledit Mr Guilmot a signé le présent acte le soussigné, A Ramet jour mois et an susdits.
Le Bourgmestre
Buijsen
Guilmot
41 V C 7
486
Gratis
Enregistré, Gratis, à Liège le quatorze 7bre 1831 folio 41 verso case 7 Volume 199.
Lavalleye

Voici un autre document de cette période (sauvé par Marcelle Stiennon), une prestation de serment de JP Guilmot. On y constate une accumulation des postes occupés. Pour gérer la commune, il était de bon ton de rester entre "notables", au sens large du terme (un avocat, un négociant, un fermier, des rentiers, un instituteur, le curé, ...).

Jean-Pierre Benoit GUILMOT est donc aussi bien Conseiller municipal, Secrétaire de la commune et il fait partie du bureau de bienfaisance. C'est un élément clé de la gestion de la commune. Je reparlerai de lui au moment de son décès.

FRANÇOIS ARNOLD CHEFNAY a exercé le "mayorat" pendant 35 ans, de 1834 à 1869. Trente-cinq années, un bail. À part son nom pour une rue, a-t-il laissé des traces de son passage ? Nous allons approcher; sous différents aspects de vie communale, cette période appelée "de révolutions industrielles".
Mais d'abord, je tiens à vous décrire sa famille, au sens large, famille catholique très pratiquante qui l'a certainement influencé dans ses rapports avec autrui.

La famille Chefnay

Il est apparenté par sa sœur à la famille Mouton et c'est dans les livres, épuisés et rares, écrits par Charles M. Mouton, "*Liber familiae - généalogie de la famille Mouton d'Yvoz*" et " *Notes généalogiques et historiques sur la famille Mouton d'Yvoz*" que j'ai trouvé le plus de renseignements sur les Chefnay. Les portraits d'époque ont également été repris dans ces livres.

Depuis le début du 17e siècle, les Chefnay étaient maîtres-tanneurs. Ce métier était le privilège des gens aisés. Il exigeait, en effet, une grande immobilisation de capitaux. Il y eut, à Liège, aux 17e et 18e siècles, un grand nombre de membres de la famille Chefnay.

Par sa mère, François était le petit-fils de Pierre-Antoine Franck (1723-1796), sculpteur de renom, élève d'Antoine Mélotte, dont les œuvres ont contribué à l'enrichissement artistique des principales églises de Liège. Par sa grand-mère paternelle, Catherine-Anne Falla, il était parent avec Jean-Mathieu Falla, qui, sous le nom de Grégoire, fut le cinquante-deuxième et dernier Abbé du Val Saint-Lambert. Les Chefnay ont donné plusieurs commissaires à la Cité, notamment en 1756 et 1793 et parmi de hauts dignitaires aux églises liégeoises, on relève François Guillaume Chefnay qui fut tréfoncier de Saint-Lambert ainsi que de nombreux chanoines. Les tréfonciers étaient ces membres du Chapitre de la Cathédrale Saint-Lambert qui procédaient à l'élection du Prince-Evêque. Ils étaient recrutés dans la noblesse et la haute bourgeoisie.
Les Chefnay occupèrent pendant de nombreuses années un siège au Conseil communal de Liège, sous le régime belge. Malgré son importance, la famille Chefnay est aujourd'hui éteinte dans sa descendance mâle.

Dans l'ascendance mâle de François, on relève, en notant juste le patronyme de l'épouse :
- François Chefnay - Louys, mort en 1684
- François Chefnay - Sconcx (1645-1691)
- François Chefnay - le Brant (1670-1735)
- François Chefnay - Nossent (1699-1820)
- Jean Henri Noël Chefnay - Falla (1735-1819)

et enfin ses parents
Jean-Pierre **Chefnay** - Marguerite-Joséphine **Franck**
Jean-Pierre (1770-1820), est avocat-avoué à la Cour Supérieure de Justice de Liège, mariage le 29 juin 1799. Ils eurent 8 enfants.
Jean Pierre Chenay, le seul des trois fils de Jean Henri Noël Chefnay - Falla qui n'entra point dans les ordres et ne poursuit pas davantage le métier de ses ancêtres, celui de Tanneur

Ces portraits sont étranges pour nous : le costume avec le jabot, la coiffe et le châle de son épouse.

Jean Pierre CHEFNAY Avocat-Avoué
1770 - 1820

Marguerite Joséphine FRANCK
1768 - 1839

Examinons la famille contemporaine à François Chefnay (1802 - 1869).

Les frères et sœurs de François Chefnay

Catherine Antoinette Joséphine dite "Titine" (13/11/1800 - 26/05/1845). Elle épousa Mathieu Nicolas Joseph Leclercq, Ministre de la Justice, Ambassadeur au Vatican et Procureur Général à la Cour de Cassation.
Lors de l'indépendance de la Belgique, Mathieu Leclercq fait partie du Congrès national. Il y joue un rôle très actif en défendant l'instauration d'une monarchie à la place d'une république.
Il sera élu membre de la première Chambre des représentants. En 1833, il est nommé conseiller à la Cour de Cassation et en 1836, il devient Procureur Général du Royaume. En 1840, il est nommé Ministre de la Justice dans le gouvernement libéral de Lebeau II.
Le nom de Matthieu Leclercq fut mêlé à un incident diplomatique entre le Saint-Siège et le gouvernement belge, qui fit beaucoup de bruit à l'époque. En effet, comme nous le rapporte Louis Hymans, historien et journaliste, « l*e Pape refusa d'agréer, comme ministre à Rome, M. Leclercq, ancien membre du Congrès, procureur général à la cour de Cassation. M. Leclerq était l'un des hommes les plus considérés du pays. Personne ne pouvait révoquer en doute son respect pour la religion. Mais il avait fait partie du cabinet libéral de 1840. Ce fut une raison suffisante pour lui valoir cette offense de la part du Saint-Siège* ».
(photo :www.unionisme.be - le site donne plus de renseignements sur l'intéressé et sur ses interventions)

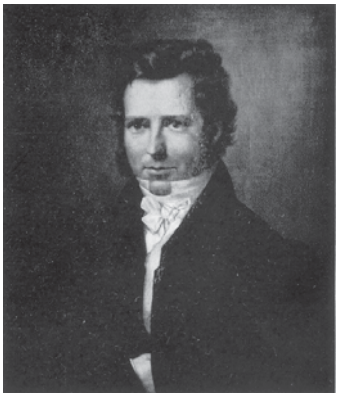

Françoise Agnès Joséphine dite "Fifine", née à Ramet en 1801, décédée à Liège en 1857. Elle épousa le Docteur Louis Jérome, fils de ... Jérome des Awirs et d'Agnès Defrance. Cette dernière était une proche parente du célèbre peintre Léonard Defrance.
"Defrance fut un artisan de la Révolution Française. Il fut l'artisan de la destruction de la cathédrale Saint-Lambert. Pour la petite histoire, son père était un abbé qui avait jeté son froc aux orties (Charles Jean Defrance et Marie Agnès Clermont)".

Les époux Jérome-Chefnay n'ont pas eu de postérité. Ils possédaient aux Awirs, au bord de la Meuse, un joli petit château qui passa après leur mort aux de Bléret-Chefnay, puis plus tard aux "de Mélotte", à l'endroit même où a été érigé, en 1948-1950 la centrale électrique de la société Linalux.
Image rare de ce bel immeuble qui est photographié du côté Meuse (collection Christine Martin). À remarquer, la dame qui prend le soleil au balcon du deuxième niveau. C'était une belle demeure.

Françoise Thérèse Joséphine, dite "Fanny" née le 19 mars 1805, décédée à 34 ans, le 19 juin 1839. Elle épousa Jacques Nicolas Joseph Mouton. Il est le descendant à la 12e génération de la famille Mouton d'Yvoz, des brasseurs et viticulteurs,...
Charles M. Mouton dans ses livres nous dit "*Lorsque, le 5 décembre 1792, Marie Madeleine Mouton-d'Odeur accoucha de son second fils, Jacques Nicolas Joseph, Liège, depuis moins d'un mois, était occupée par les armées de Dumoriez.*"
Jacques fut élevé en la brasserie d'Avroy, mais apparemment il occupa après ses noces, une autre brasserie leur appartenant rue Saint-Paul. Il est brasseur comme ses ancêtres. Son mariage a eu lieu le 5 décembre 1823 en l'église de Saint-Jacques. Celui-ci fut béni par le chanoine Jean François Chefnay, l'oncle de son épouse.
Il serait de trop, de décrire les différentes générations de la famille "MOUTON - MOTTON d'Yvo", j'en parlerai dans le cadre de l'origine de ce village, puisqu'au 13e siècle l'on rencontre déjà cette famille.
Les photos sont celles de Jacques Mouton et de son épouse "Fanny" Chefnay.

Les deux derniers enfants que nous citerons sont jumeaux.
Pierre Guillaume Charles né le 6 décembre 1806, épouse Joséphine Piret fille de Jean Joseph Piret, Conseiller à la cour Supérieure de Justice. Ils n'ont pas eu de descendance. Jean Joseph Piret est un personnage qui mérite attention. Son village natal est Silenrieux, près de Cerfontaine en province de Namur.

Jean Joseph Piret (1758-1838)
Il est né à Silenrieux le 18 avril 1758 de Jean François Piret et de Catherine Falque. (Propriétaire du moulin de Silenrieux) et il est mort à Liège en 1838. Il fit ses humanités au collège des augustins à Bouvignes et son droit à l'université de Douai. Devenu avocat, **il alla s'installer à Liège**.
Le 2 mars 1787, le prince de Liège l'éleva au poste d'échevin de la haute cour de justice de l'avouerie de Fléron et ceci, après le succès remporté par Piret, dans la contestation au sujet du canonicat de Florennes entre le nommé Denissart et l'abbé Toussaint. L'avocat Piret fut aussi conseiller à la cour Royale à Liège. Il publia fin 1787 « de la souveraineté des princes évêques de Liège et du pouvoir de ses états ». Il était très apprécié du Prince Évêque dont il deviendra le conseiller.
L'affaire des jeux de Spa mêlée à la révolution liégeoise de 1787-89 :
Les jeux de Spa avaient pris une extension tellement dangereuse pour les mœurs publiques que le Prince Évêque se vit forcer de restreindre la permission de jouer. Sans égard à cette ordonnance de police, le tenancier d'une vaste salle de jeux Paul Redouté, loin de se conformer, porta plainte au tribunal des 22. Une simple question de police fut ainsi transformée en une question de droit régalien, de souveraineté du peuple, de suprématie entre le Prince et la nation ; et donna naissance à des discussions irritantes qui provoquèrent l'examen des lois fondamentales de la principauté et qui contribuèrent puissamment à amener la révolution liégeoise de la fin du 18e siècle. Appelé à se prononcer sur cette question, le tiers état jugea nécessaire de recourir aux lumières de l'avocat Piret. Par la suite, ce conflit donna lieu à une agitation populaire à Liège et à Verviers. Jean Joseph Piret prit alors la plume pour soutenir l'avis qu'il avait donné au Tiers état. Le 28 juin 1787, la cour impériale de Wetzlar (empire germanique) devant laquelle le conflit avait été porté déclara légale la fermeture de la salle Paul Redouté. Celle-ci fut fermée manu militari. Cependant, Paul Redouté manœuvra si bien qu'il se fit accorder par le parti opposé au prince un mandement qui l'autorisait à exploiter en sa faveur les jeux de Spa. L'avocat Piret entra une nouvelle fois en bataille en publiant divers mémoires ; cette affaire avait tellement monté le public que le 16 août 1789 Piret poursuivi par le peuple à la fureur duquel il parvint à se soustraire fut noyé en effigie dans la Meuse. Le Prince lui-même fut violenté dans son château de Seraing et ne rentra dans ses états que le 13 février 1791. Jean Joseph Piret, en récompense du dévouement qu'il avait montré envers le Prince fut en 1792 nommé conseiller des finances, conseiller intime et avocat de Son Altesse ; il ne jouit de ses honneurs que peu de temps ; à la révolution française, il dut prendre le chemin de l'exil à l'exemple d'un grand nombre de concitoyens.
Arrivé à Brême en juillet 1794, il dut pour subvenir aux besoins de son existence exercer successivement le métier de fabricant de chandelles, les fonctions d'instituteur et la profession de commis négociant. Il revint dans son village natal de Silenrieux en 1801. Il y monta une fabrique de cire à cacheter et de dégraissage de plumes qu'il remplaça en 1812 à Liège par une fabrique de sucre privée et commerciale.

Il fut le premier sucrier belge. Cette industrie date de la fin du règne de Napoléon Ier (de 1812 à 1814). Le blocus continental fut la cause indirecte de son éclosion. La culture des betteraves fut rendue obligatoire dans tout l'empire français. Mais cette industrie n'eut qu'une durée éphémère puisqu'elle sombra en même temps que Napoléon.
La fabrique de Piret était située au quai St Léonard à Liège et s'appelait « Piret et Lefevre ». Des 10 premiers établissements, il ne reste en 1814 que celui de Piret et Lefebvre qui fut transformé en raffinerie de sucre.

Selon le témoignage de Briavoine, de toutes les fabriques de 1812-14, celle de Piret et celle de Huart à Charleroi furent les seules à produire un sucre convenable.

Après le succès de l'industrie du sucre sous Napoléon et puis sa ruine, il reprit sa place au barreau en 1815. En 1815, il fut distingué par le Roi des Pays-Bas qui le nomma aux doubles fonctions de la commission relative aux tarifs des droits d'entrée et de sortie et de membre du syndicat d'amortissement. Finalement, il fut pensionné par les États allemands comme ancien conseiller du Prince Évêque et il fut aussi nommé, en 1817, conseiller à la cour supérieure (d'appel) de Liège, place honorable qu'il occupa avec distinction jusqu'à sa retraite le 4 octobre 1832. Il mourut le 11 janvier 1838 à Liège. - source : SILENRIEUX d'après le livre de Jean-Philippe Body

Enfin la dernière, jumelle du précédent **Catherine** Françoise Pauline née le 6 décembre 1806 décédée à Ramet le 28 mars 1874. Elle épouse Guillaume de Bléret décédé le 5 juillet 1891 à l'âge de 88 ans. Les époux de Bléret-Chefnay ont occupé le petit château des Awirs comme nous l'avons dit, mais ils ont surtout fait construire le bâtiment de la Châtaigneraie qui est maintenant le centre wallon d'art contemporain après avoir été acquis aux héritiers par l'administration communale d'Ivoz-Ramet (un peu avant la fusion des communes).

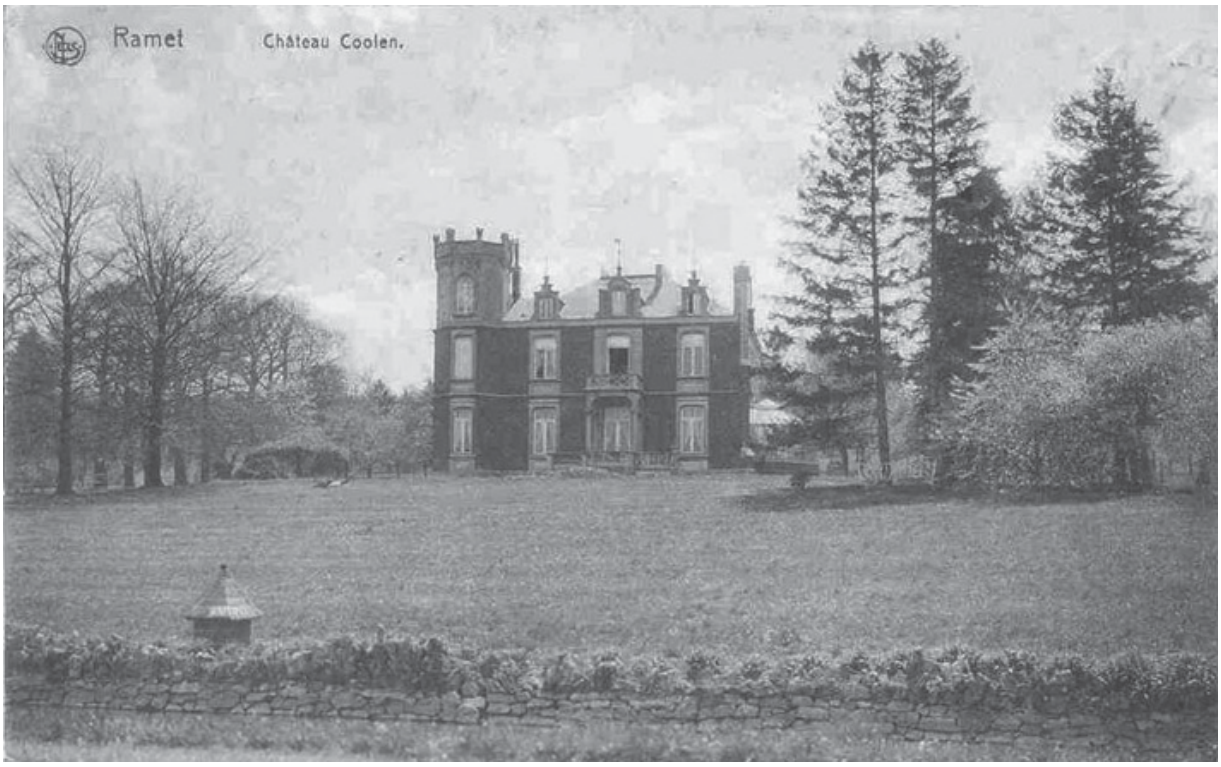

Le château (en réalité un gros manoir bourgeois) est construit en 1860 sur un terrain appartenant à Françoise Pauline Josèphe Chefnay - Carte postale certainement du début du 20e siècle dénommant le lieu "château Colen". Geoorges Colen a épousé Pauline fille des époux de Bléret-Chenay (collection numérisée de A. Delagoen).

On a dit que c'est François Chefnay qui a fait construire la châtaigneraie. Rien n'est plus inexact, les documents du cadastre nous confirment bien l'origine du bâtiment. Il a été établi par les époux de Bléret-Chefnay.

Par contre et j'en parle longuement dans la première chronique sur François Chefnay, c'est lui qui a acquis le château de la Torette qui était situé au bord de la Meuse. (voir F. Chefnay et le château de la Torette)

François Chefnay propriétaire !

Les notables de l'époque se partageaient les différentes propriétés de l'entité. Le village de Ramet à cette époque à au moins trois gros propriétaires terriens :
- Les biens comprenant le château de Ramet et alentours. Ils sont la propriété de la famille Lhoest.
- Les biens des Chefnay notamment achetés aux "de Hodiamont"
- Les biens ayant appartenu à l'occupant et propriétaire du Château de Ramioul, la famille "de Hemricourt".
- D'autres propriétaires fonciers de plusieurs parcelles, comme les Nizet (notaire !)

Avec l'extrait ci-dessous, un extrait du plan primitif du cadastre, vous pourrez voir les propriétés de François Chefnay autour du château de la Torette (d'autres biens sont encore à sa possession dans la commune) et les propriétés de Buysens Louis, l'ancien Maire qui fut aussi Bourgmestre pendant la période hollandaise. Sa maison était située dans l'actuelle rue B(e)augnée. C'est le chemin principal allant au passage d'eau. Pour la petite histoire après son décès, la maison Buysens a brûlé et elle est d'ailleurs répertoriée au cadastre comme maison incendiée (nous en reparlerons)

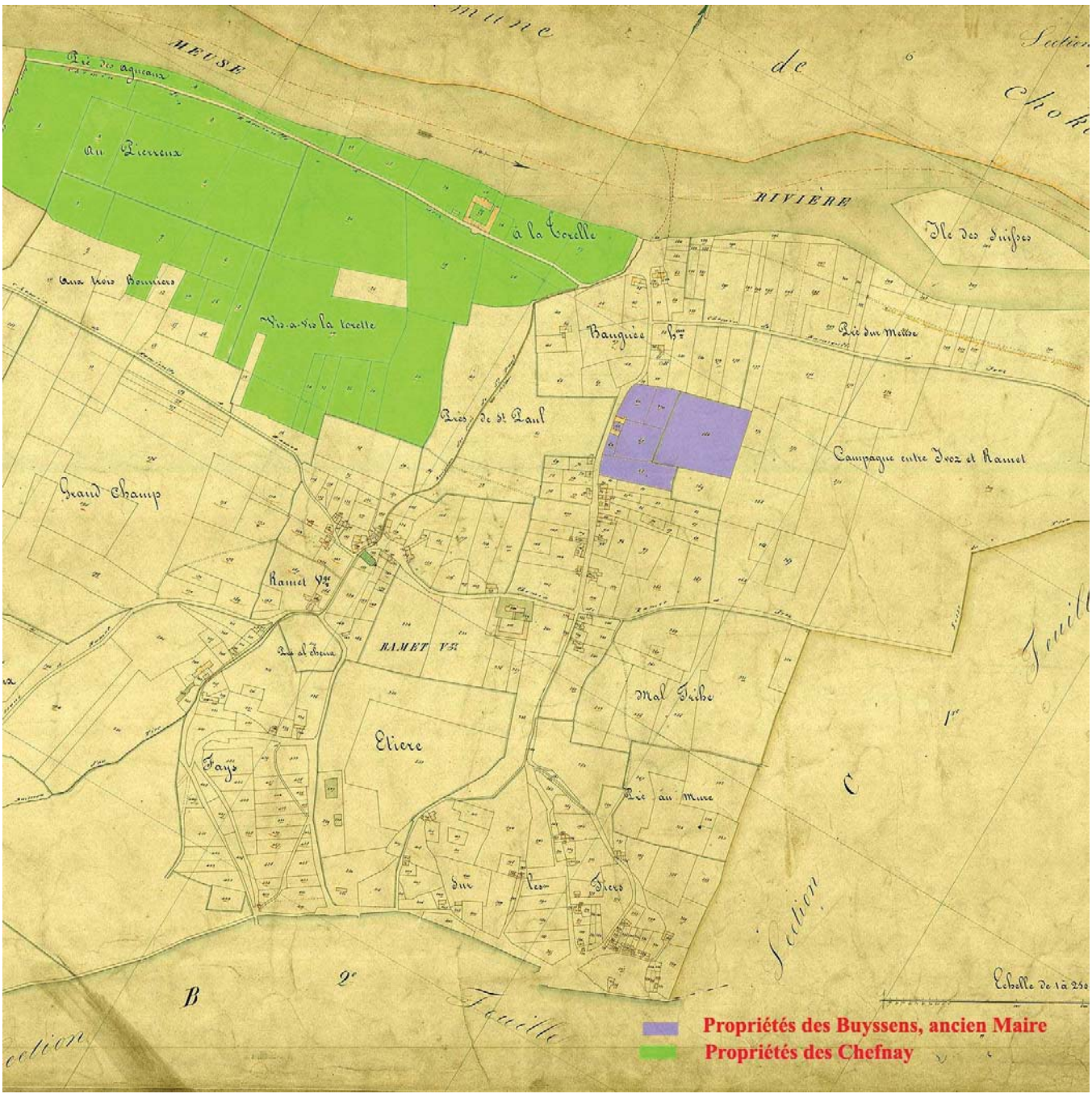

Aspect du village ...

Un aspect du centre du village de Ramet en 1830 est à souligner. Il y a impossibilité d'aller de Ramet à Ramioul en ligne droite. Il fallait passer par l'actuelle impasse Trokay. À ce moment ce chemin continuait et était la voie directe vers le village de Ramioul. Il fallait donc avec les charrettes, attelages ... contourner l'église et puis emprunter, à droite, le tronçon "impasse Trokay".

À remarquer qu'un autre chemin de Ramet à Ramioul passait le long du fleuve et derrière le château de la Torette ... Comparez ces deux extraits de carte. On peut estimer que la situation du chemin "vers 1830" remonte à des temps immémoriaux. Ce tracé correspond à celui que François Chefnay a connu au début de son mandat. L'autre extrait "vers 1870" correspond à l'aménagement des lieux dans la dernière partie de sa vie.
Un acte passé le 30 mai 1868 confirme ce changement important : on dresse l'acte d'acquisition de la portion qui n'est plus utilisée du chemin du Trokay.

" .... Maître Jacques Gorlier, notaire, la résidence de Ramet-Ivoz, ...
ont comparu ...
- Monsieur François Chefnay, rentier propriétaire et Victor Beaufort, négociant, demeurant tous les deux à Ramet-Ivoz agissant en leur qualité respective de Bourgmestre et d'Échevin de ladite commune.
- M. Guillaume Bléret, industriel, demeurant à Liège ...
- Mme Marie Marguerite Beaufort, propriétaire, veuve de Noël Gruslin, demeurant à Hollogne aux Pierres ...
M. de Bléret et Mme Gruslin acquéreur chacun pour la partie incorporée dans leur propriété, telle du reste que ces parties sont actuellement clôturées...
... une parcelle de terrain, située à Ramet contenant septante-deux centiares et formant l'excédent du chemin du Trokay dont la suppression a été effectuée en suite de la construction du chemin de Huy à Ramet ..."

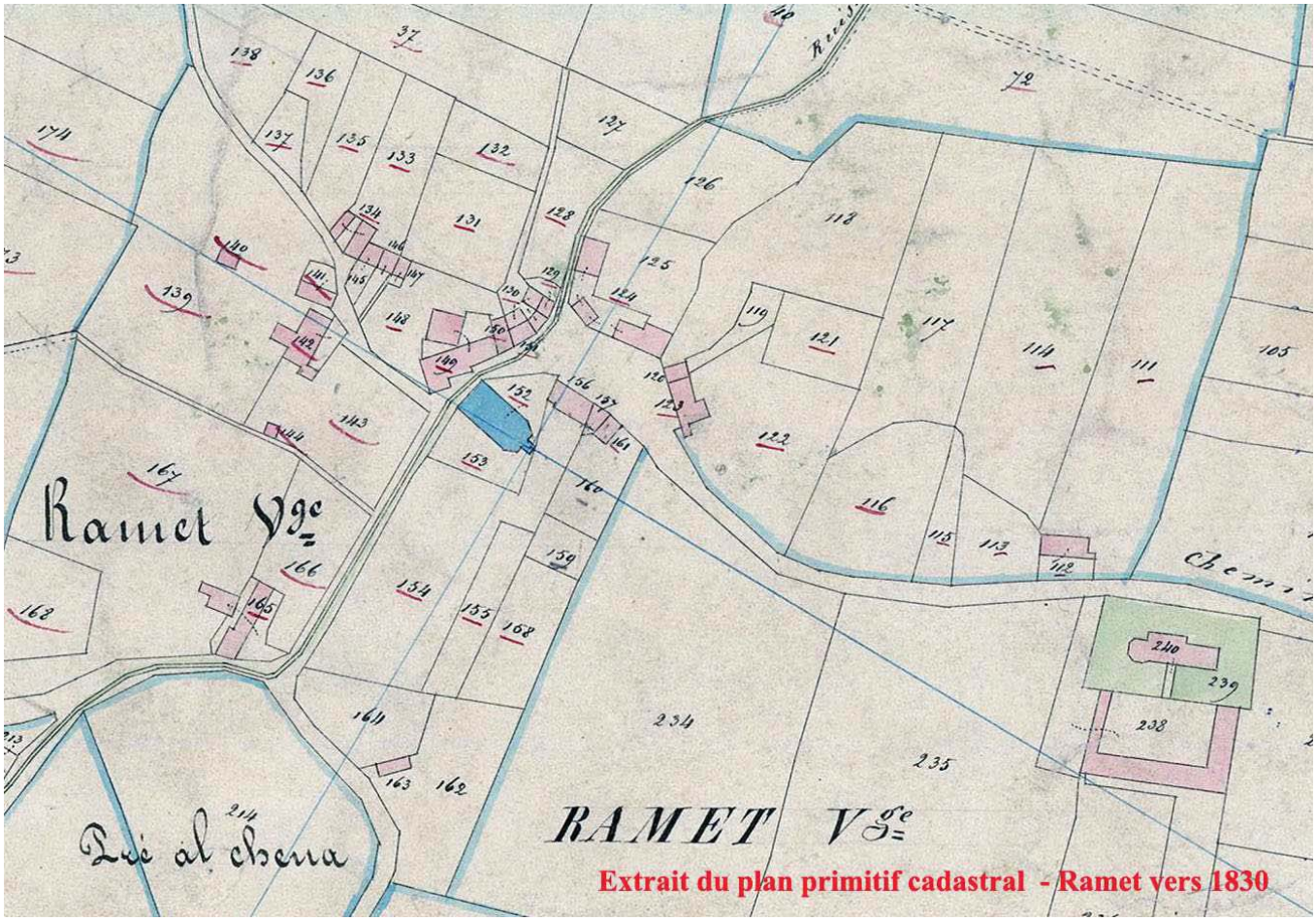

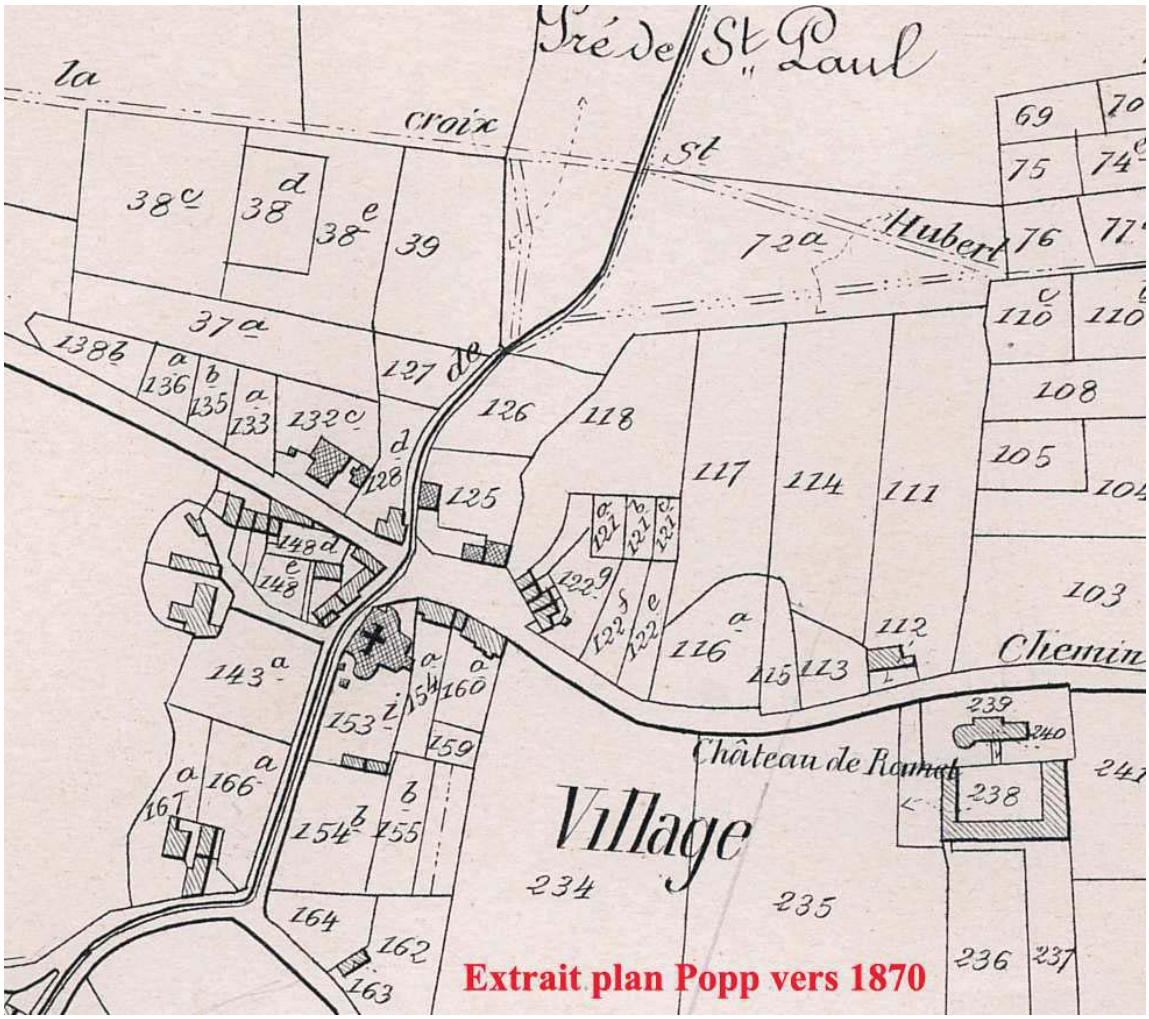
Pré de St Paul
la croix
St
Hubert
Chemin
Château de Ramet
Village
Extrait plan Popp vers 1870

RAMET
La Maison Communale

A la page ci-devant, une carte postale du début du 20e siècle nous montre la nouvelle percée (collection numérisée A. Delagoen).

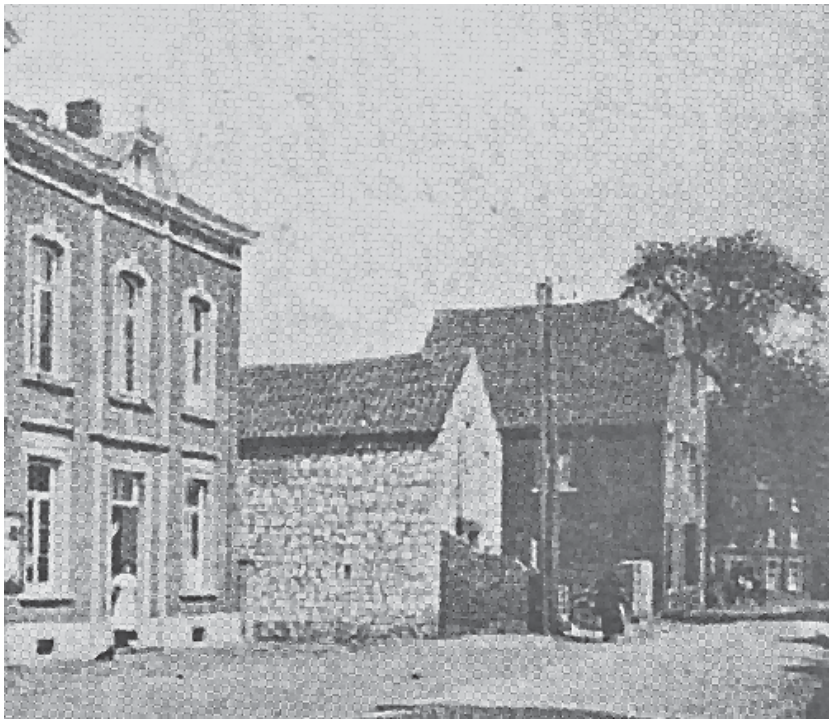

L'administration n'a été construite qu'à partir de 1860 et à ce moment elle n'avait pas encore son extension qui figure sur la carte postale.
L'intérêt de cette image est la percée en elle-même avec à gauche un bâtiment en moellons qui semble plutôt être un entrepôt.
Ce bâtiment, ainsi que le suivant, a été démoli plus tard.

Une autre reproduction de ces deux bâtiments figure sur l'image ci-contre. Elle est extraite aussi d'une carte postale malheureusement bien abimée.

Une autre vue, ancienne carte postale numérisée, nous donne un aperçu de la nouvelle percée. C'est bien entendu photographié de l'autre côté, ainsi en provenant d'Ivoz vers Ramioul.
Le tilleul a été fortement retaillé dans sa couronne. L'immeuble du coin à gauche fait l'angle avec la rue Fays, les Stiennon en sont propriétaires et le premier à gauche vers Ramioul serait certainement propriété de la famille Wilmet citée en 1830.
On constate l'ombre de l'église dans le coin gauche.

RAMET, commune du canton de Seraing; bornée au N. par Chokier, N.E. par Flémalle-Haute, E. par Seraing, S. par la Neuville-en-Condroz, O. par Ehein, N.O. par Engis et les Awirs.

A 1/5 de l. de Chokier, 1/2 de Flémalle-Haute, 3/4 d'Ehein, 1 de la Neuville-en-Condroz, 1 1/4 de Seraing, et 2 1/2 S.O. de Liége.

L'aspect du terroir présente beaucoup d'inégalités. Le terrain est argileux, mêlé de gravier. On y trouve de l'alumine sulfatée et de l'argile plastique. La Meuse longe la commune dans toute son étendue de l'O. à l'E. Il y a 2 petits ruisseaux au village d'Ivoz.

La commune renferme 259 habitations, dont 80 situées à *Ramet* (chef-lieu); 138 à *Ivoz*, à 1/3 de l.; 32 à *Ramioule*, à 1/4 de l.; 1 au *Champ de Biere*, à 1/2 l.; 4 à *Villencourt*, à 1/2 l.; 3 au *Champ-des-Oiseaux*, à 1/4 de l., et 1 à *Sart-le-Diable*, à 1/3 de l. Elles sont construites partie en briques, partie en pierres; quelques-unes couvertes en ardoises et en pannes, les autres en paille. — 1 église à Ramet, dédiée à St.-Pierre.

On récolte seigle, épeautre, orge, avoine, féveroles, peu de froment. Fourrages abondans dans la partie basse; légumes et fruits. Bois taillis d'essence de chênes, bouleaux, charmilles. — 60 chevaux, 300 bêtes à cornes, 2 troupeaux de bêtes à laine. Quelques truites dans les petits ruisseaux. — Il y a 1 briqueterie; 2 moulins à farine, mus par eau, et 1 à vapeur, à Ivoz; 1 brasserie. — La route de Liége à Ciney et Terwagne, traverse une partie du village d'Ivoz.

POPULATION : 1329 habitans.

SUPERFICIE : 1206 h. 91 a. 73 c.

Ci-devant : pays de Liége.

HISTOIRE : Les chartres du pays prouvent l'ancienneté du château de Ramioule, qui en 1050, appartenait au duc de Bouillon, qui l'a possédé en Franc-Aleu. Ce prince, avant son dernier voyage de la Terre-Sainte, en fit une donation simple au chapitre de St.-Servais de Maestricht. Le château avec la terre de Ramioule, ayant été acheté en 1344, passa dans une famille noble qui l'a possédé jusqu'à l'an 1660.

Évolution de la population ... pendant 35 ans

Un dictionnaire géographique et statistiques de la province de Liège en 1835 nous donne la situation ci-contre pour Ramet et ses différents hameaux (origine :Henri Del Vaux de Fouron, imprimerie de Jeunehomme frères installée derrière le palais des princes évêques à Liège)

Ce n'est pas sans erreur, mais cet extrait de ce dictionnaire de 1835 nous donne quelques indications :
Il y a plus d'habitants à Ivoz qu'à Ramet, la population dite laborieuse est certainement et principalement sur Ivoz. Le village de Ramioul n'est pas important et reste certainement dans sa grande partie du domaine des propriétaires du château : les "de Hemricourt".
Un autre dictionnaire de 1841 (ci-dessous et page suivante) par le même auteur nous donne d'autres précisions.

RAMET, commune du canton de Seraing; bornée au N. par Chokier, N.-E. Flémalle-Haute, E. Seraing, S. la Neuville-en-Condroz, O. Ehein, N.-O. Engis et les Awirs.

A 1/4 l. de Chokier, 1/2 de Flémalle-Haute, 3/4 d'Ehein, 1 de la Neuville-en-Condroz, 1 1/4 de Seraing, 2 1/2 S.-O. de Liége.

SOL : Terroir présentant beaucoup d'inégalités. Terrain argileux, mêlé de gravier. On y trouve l'ampélite alumineux et la brèche osseuse formée par le mélange d'argile, de galets, de stalactites, d'os, etc.

HYDROGRAPHIE : La *Meuse* longe la commune de l'O. à l'E. — 2 petits ruisseaux à *Ivoz*.

HABITATIONS : 266; dont *Ramet* (chef-lieu), 84; *Ivoz*, 139, à 1/3 l.; *Ramioule*, 34, à 1/4; *Champ-de-Bière*, 1, à 1/2; *Villencourt*, 4, id.; *Champ-des-Oiseaux*, 3, à 1/4; *Sart-le-Diable*, 1, à 1/3. Elles sont construites partie en briques, partie en pierres; couvertes les unes en paille, les autres en ardoises et tuiles. On y voit le château de *Ramet*, et celui de *Ramioule*, appartenant au comte de Hemricourt; reconstruit à neuf, à l'exception des deux ailes.

ÉGLISE : 1 église à *Ramet*, dédiée à Saint-Pierre; ancienne paroissiale à la collation de l'abbé du Val-St.-Lambert.

AGRICULTURE : On récolte seigle, épeautre, orge, avoine, féveroles, peu de froment, fourrages. Bois taillis. — 70 chevaux, 300 vaches, 300 moutons.

INDUSTRIE : 1 briqueterie; 2 moulins à farine, mus par eau, et 1 à vapeur, à Ivoz; 1 brasserie.

ROUTE : La route de Liége à Ciney et Terwagne, traverse Ivoz.

POPULATION : 1400 habitants.

CADASTRE : 1472 h. 72 a. 13 c., dont

Pour comparer l'évolution de la commune pendant le mayorat de François Chefnay (1834 - 1869), il nous faut d'autres documents.

Un recensement du 31 décembre 1856 nous apporte quelques précisions :

Nombre de maisons habitées : 395
Nombre de maisons inhabitées : 26
Total : 421 (contre 266 en 1841)

Nombre de familles ou ménages : 448
Habitants non mariés de
sexe masculin : 670
sexe féminin : 628
Habitants mariés de
sexe masculin : 351
sexe féminin : 350

Veufs : 53 Veuves : 73
Total par sexe : masculin 1071 - féminin 1054 soit au total 2125 habitants.

248 h. en terres labourables ; 215 h. en prés, pâtures et vergers ; 540 h. en bois.
HISTOIRE : Ci-devant pays de Liége. *Ramey* est le titre d'une ancienne famille noble. Les chartes du pays prouvent l'ancienneté du château de *Ramioule*, qui, en 1050, fut la demeure du fameux Godefroid de Bouillon, qui le posséda en franc-aleu. Ce prince, avant son départ pour la Terre-Sainte, en fit une donation simple au chapitre de St.-Servais à Maestricht, à charge de prier Dieu pour le repos de son âme. La terre de *Ramioule* ayant été achetée en 1344, passa dans une famille noble qui la posséda jusqu'à l'an 1660, qu'une fille unique de cette maison, la porta dans celle de Richard d'Hemricourt qu'elle épousa. — Derniers seigneurs : le chapitre de St.-Paul, de *Ramet;* le comte d'Hemricourt, de *Ramioule;* l'abbé du Val-St.-Lambert, d'*Ivoz*. La seigneurie du *Sart-le-Diable* dépendait de la cour allodiale de Liége.

7 personnes ont leur résidence habituelle dans une autre commune et 11 dans un autre arrondissement.
1 seule personne de sexe féminin est étrangère (non belge)

Une dernière statistique nous donne la division des habitants sous le rapport de l'origine
Nés dans la commune : 1272
Nés dans la province : 554 Nés dans une autre province du royaume : 232
Nés dans le Limbourg (partie cédée) : 17

(Après la révolution belge de 1830, tout le Limbourg est belge, à l'exception de Maastricht qui est une ville de garnison. Les territoires orientaux de la province sont rendus aux Pays-Bas en 1839. Maastricht est actuellement le chef-lieu de la province du Limbourg hollandais ; elle est la ville la plus méridionale des Pays-Bas.)

Nés dans le Luxembourg (idem partie cédée en 1839) : 1 Nés dans les Pays-bas : 12
Nés en France : 29 Nés en Angleterre : 1 Nés en Allemagne : 5 Nés dans d'autres pays : 2

Le total étant de 2125 habitants soit 51 % d'augmentation de la population sur 15 ans, nous sommes bien en plein dans la première révolution industrielle.

Un autre dictionnaire d'après la seconde guerre mondiale nous apporte d'autres statistiques. C'est celui d'Eugène de Seyn (dictionnaire historique et géographique des communes belges).
Nous y trouvons notamment les statistiques de population pour Ramet : en 1815 - 938 habitants, en 1840 - 1472 habitants et en 1890 - 3395 habitants. Des trois dictionnaires consultés, nous constatons une différence pour l'année 1840 soit 1400 ou 1472 habitants, peu de différence sur les chiffres ... Ce qui est important c'est l'extension de l'entité en termes d'habitations et d'habitants à la suite de première et aussi de la deuxième industrialisation.

La course au profit menée par les industries du XIX^{e} siècle conduit le patronat à exiger des ouvriers un travail toujours plus intense. Le développement de l'éclairage au gaz permet d'allonger la journée de travail. Celle-ci peut atteindre 15 heures**.** Les ouvriers n'ont droit qu'à une journée de repos hebdomadaire (et n'ont jamais de vacances). La fatigue, permanente, multiplie les risques d'accident du travail.
Dans le système libéral, le travail ouvrier est considéré comme une marchandise : il est soumis à la loi du marché. En Europe occidentale, en raison de la poussée démographique et de l'exode rural, les travailleurs sont plus nombreux que les emplois disponibles. Le chômage est chronique**,** ce qui permet au patronat de maintenir de bas salaires et d'exercer une pression constante sur les salariés. Les femmes et les enfants, souvent contraints de travailler, perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes.

L'administration en 1833

Un document nous est parvenu toujours grâce à Marcelle Stiennon, il décrit certainement à la demande du nouveau gouvernement belge : "État *et renseignements sur le Personnel, des membres composant l'Administration communale de Ramet*". Le tableau ci-dessous reprend ces renseignements.

Nom et Prénoms du Bourgmestre, des assesseurs, des conseillers municipaux, du Secrétaire, du Receveur de la commune	*Date des nominations de ces fonctionnaires*	*Lieu et date de leur naissance*	*Leurs fonctions ou professions antérieures*	*Fonctions et Professions exercées simultanément*	*Observations sur le civisme, les capacités, le zèle et la conduite de chacun*
Buysens Louis Bourgmestre	1er nov. 1830	Courtrai 26 mai 1758	Bourgmestre depuis 1812 (?) et précédemment Cons. municipal	aucune	décrit par après
Peters Pierre Joseph 1er assesseur	1er nov. 1830	Ramet 26 sept 1780	sans fonction ni profession	aucune	décrit par après
Magerotte Floréal 2e assesseur	29 juillet 1832	Roi (?) 18 avril 1801	Candidat en médecine		décrit par après
Mouton Pierre Joseph Conseiller	1er nov. 1830	Ramet 31 juillet 1788	Conseiller	Brasseur et négociant	décrit par après
Guilmot Jean Pierre Benoit Conseiller et Secrétaire	1er nov. 1830 et 10 avril 1831	Pailhe 22 mars 1779	Secrétaire depuis 1822 et précédemment adjoint maire depuis 1812	Négociant	décrit par après
Briamont Henri Conseiller	1er nov. 1830	Seraing 29 février 1772	assesseur depuis 1822 et précédemment conseiller municipal	Fermier	décrit par après
Hubert Jean Joseph Conseiller	1er nov. 1830	Weris 12 mai 1794	Conseiller depuis 1826	Fermier	décrit par après
Souris Michel Conseiller	1er nov. 1830	Ramet 29 novembre 1764	Cultivateur	Cultivateur	décrit par après
Bourguignon Louis Receveur	25 avril 1831	Liège 6 juin 1801	Percepteur et Receveur municipal	Percepteur des contributions	décrit par après

7bre = septembre sept-embre
8bre = octobre octo(huit)-bre
9bre = novembre nov(neuf)-embre
10bre = décembre dec(dix)-embre
Xbre = décembre dec(dix)-embre

- À ce moment, les échevins, titre actuel, s'appelaient assesseurs. Les dates sont marquées comme suit : *7bre, 8bre*, *9bre* (le *bre* étant mis en indice du chiffre). Voyez l'encart ci-contre pour l'explication

- Il manque un Conseiller municipal, car Antoine **Deneff** (signature en 1830 - première page) a transféré son domicile à Seraing peu avant la création de ce document. Il me semble qu'un certain Vogley le remplace par après.
- Pour **Buysens** Louis, on peut lire 1812 ou 1832. Il a été aussi Maire pendant la période Française donc ce serait 1812, mais c'est à revoir avec la chronique sur cette période et avec plus de renseignements sur le personnage.- On constate que **Peters** Pierre est certainement rentier (pas de fonction ni profession), de plus on indique dans la colonne des observations "*Civisme satisfaisant, capacités suffisantes, bonne conduite*"
- Pour **Magerotte** Floréal, cela reste au vu du document un personnage assez mystérieux. Cependant des recherches menées sur l'internet généalogique m'ont permis de retrouver celui-ci. Il serait né à Roy (Marche-en-Famenne) le 18 avril 1801 comme indiqué. Tiens, tiens, il a épousé le 8 août 1831 à Ramet, Catherine Sophie Adèle Buysens née en 1800. C'est bien la fille du Bourgmestre. Ils ont eu un fils en 1832, Adolphe Félix Louis Magerotte. Dans les descendants de celui-ci, nous retrouvons une fille qui a épousé en 1896 à Ramet, Georges

Crespin (famille qui a donné un Secrétaire communal assez controversé ! J'en reparlerai). Le tableau reprend pour Floréal, les mêmes aptitudes que pour Peters Pierre.
- **Mouton** Pierre Joseph est issu d'une famille ancienne de la commune. La généalogie des Mouton (Motton) remonte au 13e siècle. Une chronique leur sera consacrée, car cette famille est alliée ou parente avec toutes les familles bourgeoises de Liège ... notamment avec les Chefnay. Comme ses ancêtres il est brasseur. Dans les observations on marque qu'il est uniquement occupé de ses affaires personnelles, c'est un négociant !
- **Guilmot** Jean Pierre Benoit : nous en retrouvons mention dans les premières pages avec sa prestation de serment et nous le retrouverons dans un discours de François Chefnay au moment de son décès. Il est bien Conseiller et en même temps Secrétaire. On ajoute qu'il a été Secrétaire de la commune depuis 1811 jusqu'en 1817 et depuis 1822 jusqu'à ce jour.
Pour **Briamont**, **Hubert** et **Souris,** on indique pour les trois : "*bon civisme, capacités passables et bonne conduite*". Trois conseillers ayant comme profession fermiers ou cultivateur, comme quoi, à ce moment, la commune est encore rurale! D'ailleurs, **Hubert** Jean Joseph exploite la ferme du Champs des Bures, "établissement" très ancien qui remonte au moins au 14e siècle.
Pour **Bourguignon**, on indique qu'il a "*un bon civisme, des capacités suffisantes, probité et bonne conduite*". C'est effectivement indispensable comme Receveur de la Commune.

Louis Buysens décède le 23 juillet 1834, et est remplacé par François Chefnay qui vient d'acquérir le château de la Torette et qui est avoué-avocat à Liège. Un personnage, considéré très compétent, entre au service de la commune. Au début le château n'est certainement pas son domicile principal, mais bien sa résidence secondaire. C'est à vérifier !

En 1834, le 24 octobre, dès sa nomination de Bourgmestre, François Chefnay *délègue spécialement* M. **Nicolas Vogley**, assesseur de la commune, "*à effet de me remplacer en ce qui concerne la police et pour me représenter et diriger, en cas d'absence, les autres affaires administratives qui pourraient survenir, l'état civil excepté*".
Le 28 octobre, peu de jours après, il délègue cependant et de nouveau Nicolas Vogley pour le remplacer pour procéder au mariage de M. Guillaume Joseph Souris, domicilié à Yvoz et Marie Barbe Joséphine Dupont domiciliée à Liège.
Le 2 novembre 1834, il prend une mesure pour se faire remplacer comme officier de l'État civil. À cet effet il délègue **Floréal Magerotte,** assesseur**,** pour recevoir et rédiger les actes et les signer.

1836 une année clé pour la gestion de la commune ...

C'est la loi du 30 mars 1836 qui, fondamentalement, organisa les communes belges. Pour sa conception, le législateur de l'époque a notamment tiré avantage de textes fondamentaux antérieurs, spécialement un décret de l'Assemblée nationale constituante du Royaume de France du 14 décembre 1789 « *relatif à la constitution des* municipalités » et deux règlements hollandais d'administration des villes et du plat pays des 19 janvier 1824 et 23 juillet 1925

La nouvelle gestion des communes commence à ce moment, il a fallu aux législateurs belges le temps de concevoir cette loi fondamentale qui, par après, a été bien modifiée. N'oublions pas qu'à ce moment le vote est réservé à une "élite". Lors des premières élections du parlement en 1831, seuls quelques citoyens, qui payaient un certain cens (impôt) avaient le droit de vote. Ce système est appelé le suffrage censitaire. Cela revient à dire que seuls les Belges les plus riches avaient le droit de choisir les parlementaires.
Ce suffrage censitaire a évolué progressivement vers le système du suffrage universel pur et simple, chaque citoyen disposant d'une seule voix. Cette évolution ne s'est pas déroulée sans heurts.
Pourtant le premier vote au suffrage universel eut bien lieu en Principauté de Liège en 1792, lors de la Révolution. Tous les habitants de plus de 18 ans furent en effet appelés à élire les députés de la Convention nationale. Les habitants de la principauté purent également voter au suffrage universel masculin lors du référendum pour la réunion de leur pays à la France.

On ne peut expliquer l'évolution de Ramet sans donner quelques explications sur la législation
On trouve sur "Biblioteca Andanna" (réalisation de la commune d'Andennes), un bon résumé de la loi du 30 mars 1836. On y trouve aussi les différentes fonctions publiques des communes au régime hollandais et au régime

français. Antérieurement à ces régimes, nous étions partie intégrante de la principauté de Liège.
Plutôt que de recommencer à vous décrire cette loi et celles antérieures, j'ai préféré utiliser ce résumé judicieux et bien réalisé. J'ai mis ces textes dans un encadré (source :www.bibliotheca-andana.be)

Au lendemain de l'indépendance

La loi communale du 30 mars 1836 est à mettre en rapport avec un décret du 8 octobre 1830 du Gouvernement provisoire attribuant aux communes le libre choix de leurs magistrats ; la Constitution belge énonce les principes essentiels des institutions communales et la loi communale du 30 mars 1836 les a développés.

Ce décret du 8 octobre 1830 énonçait en son article 1er que « *les autorités de l'administration urbaine et rurale existantes, sous quelque dénomination et sous quelque forme que ce soit, continueront d'exercer leurs fonctions actuelles, jusqu'à leur remplacement par des magistrats élus de la manière suivante » : « dans toutes les villes et communes rurales, à la diligence des autorités actuelles, les notables seront immédiatement convoqués pour procéder à l'élection du bourgmestre, des échevins ou assesseurs et des conseillers de régence »* (article 2).

En 1836, les Conseils communaux comptaient sept membres en dessous de 1.000 habitants, neuf entre 1.000 et 2.999 habitants, onze entre 3.000 et 9.999 habitants, treize entre 10.000 et 14.999 habitants, … Bourgmestre et échevins étaient nommés par le Roi parmi les membres du Conseil communal.

Il fallait 25 ans accomplis pour être alors conseiller communal, être Belge de naissance ou par grande naturalisation, avoir son domicile dans la commune et, enfin, verser au Trésor de l'État, en contributions directes, patentes comprises, le cens d'éligibilité fixé par la loi.

Les conseillers pouvaient être pris indistinctement dans toutes les parties de la commune. Cependant, certaines communes étaient composées de sections ou hameaux détachés les uns des autres : en pareil cas, la Députation provinciale pouvait ordonner qu'un certain nombre de conseillers soient élus parmi les habitants de chaque section ou hameau séparé, en proportion avec leur population respective; il y avait alors un scrutin séparé pour chaque section ou hameau.

Les sections de communes ont été supprimées par une loi du 14 février 1961 dite d'expansion économique (article 93); une loi interprétative du 24 mars 1972 a transféré aux communes les droits de propriété qui appartenaient aux anciennes sections. Cette subdivision en sections, consacrée par l'article 149 de la loi communale, résultait de circonstances locales trouvant un appui de temps immémoriaux dans certains droits, distincts de ceux de la commune, concédés de longue date à certaines communautés d'habitants, telles que l'affouage, le pâturage, le pacage, la glandée ou encore le panage.

Ces sections avaient, lors de leur suppression, perdu depuis longtemps leur intérêt politique dans la mesure où les lois coordonnées du 15 avril 1920 et du 19 février 1921 avaient supprimé la représentation distincte dont les sections jouissaient auparavant au sein du Conseil communal.

Le régime hollandais

Une distinction était faite entre les villes et les communes rurales.

Il y avait dans ces dernières un bourgmestre (nommé par la Couronne), deux assesseurs (nommés par le Gouverneur de province parmi les membres du Conseil communal) et un Conseil communal dont les membres étaient nommés par les États provinciaux : pas d'intervention du corps électoral dans ces nominations.

Dans les villes, par contre, il y avait un bourgmestre et entre deux et quatre échevins (nommés par la Couronne parmi les membres du Conseil communal) et un Conseil de régence composé, suivant le chiffre de la population, entre neuf et trente membres.

Point de loi communale à l'époque, mais deux règlements d'administration, l'un pour les villes et l'autre pour le « *plat pays* », des 19 janvier 1824 et 23 juillet 1825.

Le régime français

C'est par un décret de la Convention que le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) que la Belgique a été officiellement rattachée à la France; à partir de ce moment, la législation française existante trouva à s'appliquer chez nous.

L'on relèvera spécialement le décret du 14 décembre 1789 unifiant l'organisation municipale et soumettant toutes les communes à un même régime, à la fois électif et démocratique : la commune devient la cellule administrative de base. À cette époque, il y a dans chaque municipalité un corps municipal, à la tête duquel se trouve le maire.

Un décret du 2 brumaire an II supprima les dénominations de ville, bourg et village pour leur substituer à la dénomination uniforme de commune.

Suivant la Constitution directoriale du 5 fructidor an III (22 août 1795), les communes de 5.000 habitants et plus furent dotées d'une administration municipale propre composée de cinq officiers municipaux, voire plus suivant le chiffre de population. Par contre, les communes de moins de 5.000 habitants furent rattachées au canton, chaque commune composant la canton disposant alors d'un agent municipal et d'un adjoint; les municipalités de canton ont été supprimées par la loi du 28 pluviôse an 8 (17 février 1800). Les membres de toute administration municipale étaient, en vertu de l'article 185, « *nommés pour deux ans, et renouvelés chaque année par moitié ou par partie la plus approximative de la moitié, et alternativement par la fraction la plus forte et par la fraction la plus faible* ».

François Chefnay a d'abord été choisi par les notables de la commune et puis ...

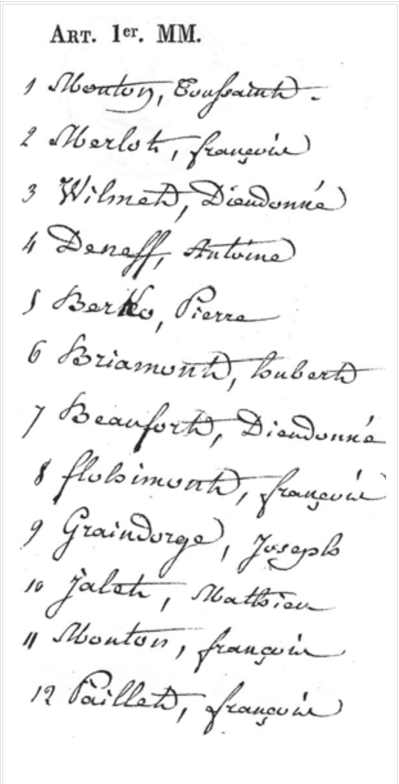
Art. 1er. MM.
1 Mouton, [illegible]
2 Merlot, françois
3 Wilmet, Dieudonné
4 Deneff, Antoine
5 Berko, Pierre
6 Briamont, hubert
7 Beaufort, Dieudonné
8 flobimont, françois
9 Graindorge, Joseph
10 Jalet, Mathieu
11 Mouton, françois
12 Paillet, françois

C'est le 22 juin 1836 que la députation permanente, en vertu de la disposition transitoire de l'art. 154 de la loi communale, désigne les "scrutateurs du bureau principal", une liste de douze membres au moins. Voici ceux choisis pour la commune. Quelques personnages sont bien connus comme Deneff Antoine ...

L'installation du Conseil communal a lieu le 7 novembre 1836 devant le Bourgmestre François Arnold Guillaume Chefnay.
Celui-ci fait état de sa nomination de Bourgmestre, il lit l'arrêté de Sa Majesté le nommant à ce poste.
La commune a 1400 habitants en 1835 comme nous l'avons vu auparavant, donc théoriquement elle devrait obtenir 9 conseillers en ce compris le bourgmestre et les deux échevins.
Pourtant c'est actuellement un mystère, il n'y en aura que 8 en comptant
Chefnay François !
Guilmot Jean Pierre Benoit
Wilmet Mathieu Joseph
Beaufort Antoine
Mouton Pierre Joseph
Nizet Pierre Lambert
Hubert Jean Joseph
Thiry Nicolas ... sont nommés membres du Conseil communal.
L'arrêté du Roi du 10 octobre 1836 nomme comme Échevin : MM. **Guilmot** et **Wilmet** .

Je vous montre ci-dessous, un extrait du procès-verbal d'installation. À remarquer la mention d'exclusion des membres de la famille d'Orange Nassau à tout pouvoir en Belgique. Vous trouverez également, à la page suivante, les signatures des conseillers et du Bourgmestre.

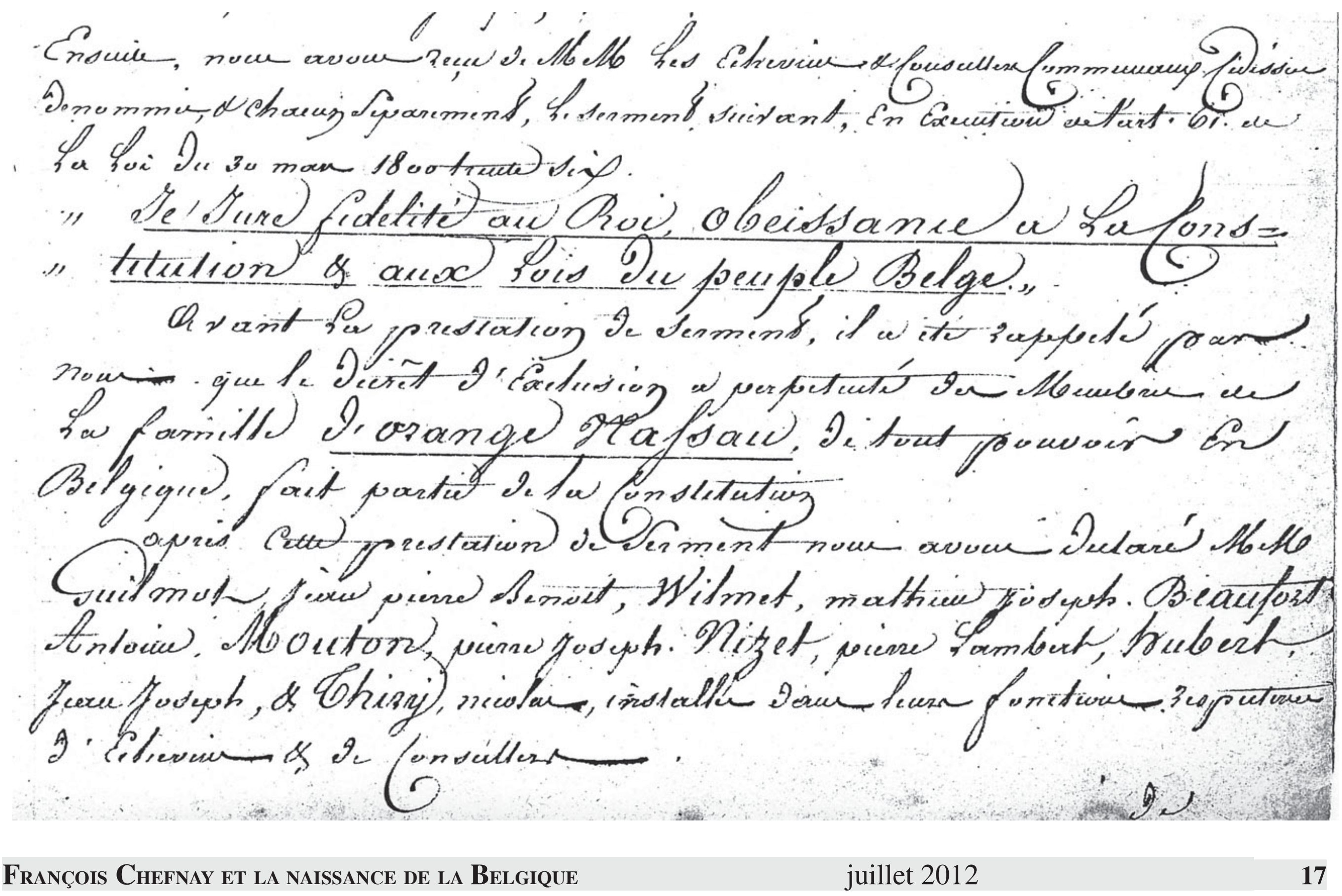
Ensuite, nous avons reçu de MM les Echevins et Conseillers Communaux ci-dessus denommés, et chacun séparément, le serment suivant, en Execution de l'art. 61 de la loi du 30 mars 1800 trente six.
" Je jure fidelité au Roi, obeissance à la Constitution & aux lois du peuple Belge. "
Avant la prestation de serment, il a été rappelé par nous que le décret d'exclusion à perpetuité des Membres de la famille d'orange Nassau, de tout pouvoir en Belgique, fait partie de la Constitution.
après cette prestation de serment nous avons declaré MM Guilmot, Jean pierre Benoit, Wilmet, mathieu Joseph. Beaufort Antoine. Mouton, pierre Joseph. Nizet, pierre Lambert, Hubert, Jean Joseph, & Thiry, nicolas, installés dans leurs fonctions respectives d'Echevins & de Conseillers.

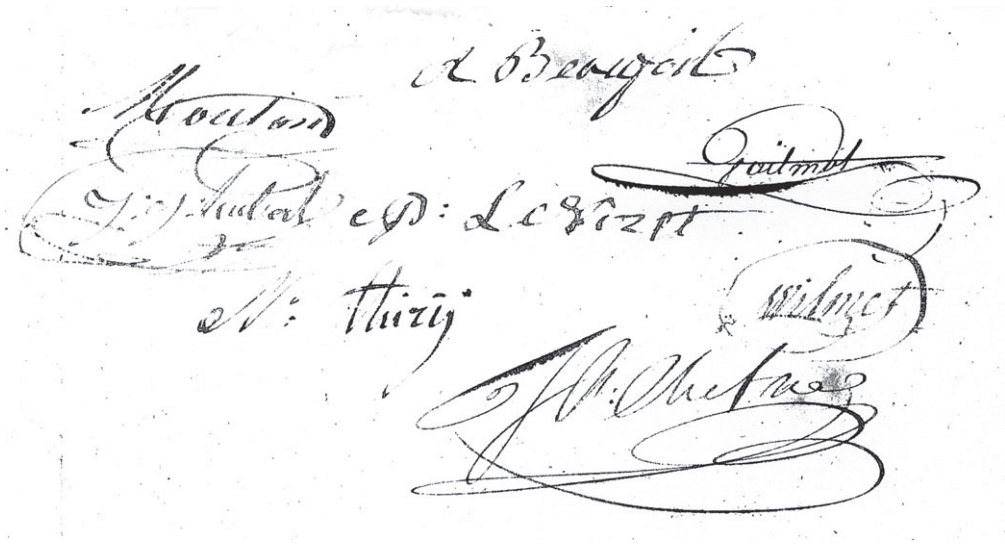

Procès-verbal d'installation
(documents sauvegardés par Marcelle Stiennon)

Lorsqu'on examine les registres de cette époque, on s'aperçoit que François Chefnay a délégué souvent ses pouvoirs. Son manque de présence dans la commune pendant la plupart du temps est certainement, du moins au début de son mayorat une des raisons de ces délégations au point de vue de la police et de l'état civil.

Le 7 novembre 1836, il délègue sa mission d'officier de police à Mathieu Joseph Wilmet et celle d'officier de l'État civil à Jean Pierre Benoit Guilmot qui jusqu'en début de 1837 garde la fonction de Secrétaire de la commune, mais dans les actes il indique bien qui rempli provisoirement les fonctions de Secrétaire. C'est fini le cumul qui a été permis durant la période hollandaise. Enfin, pas tout à fait, parce que le nouveau secrétaire qui signe, comme Secrétaire communal, les actes à partir du13 septembre 1837 est L. Frankignoulle, l'instituteur de l'école du village !

MM Guilmot décède en 1939 et Frankignoulle en 1841, j'en parlerai dans la troisième partie des chroniques relatives à François Chenay.